



Parent qui s'absente pendant la période de garde des enfants

Par Kakou

Bonjour,

Je me permets de vous contacter afin d'obtenir des conseils.

J'ai 2 enfants de 13 et 11 ans, je suis séparée depuis décembre 2018 et officiellement divorcée depuis novembre 2022. J'ai la garde de mes enfants, ils vont chez leur père 1 week-end tous les 15 jours et la moitié des vacances scolaires. Cette année ils sont censés passer tout le mois d'août avec leur père sauf que lui a décidé de partir à l'étranger 10 jours et de les laisser avec certaines de ses connaissances.

J'aimerais savoir s'il a le droit de faire une telle chose ? Et si ce n'est pas le cas, que dois-je faire ? Puis-je aller récupérer mes enfants ?

Par avance, merci pour l'attention que vous accorderez à mon message.

Cordialement

Kakou

Par Isadore

Bonjour,

Chaque parent est libre de confier ses enfants à qui il veut pendant son temps de garde. Il n'a pas besoin d'avoir l'avis de l'autre ni même de l'en informer. Vous pouvez proposer au père d'aller les récupérer et les ramener à la fin de ses vacances.

Mais sauf si vous avez la preuve que les enfants courent un danger avéré, vous ne pouvez rien imposer.